

Suppression du droit du sol à Mayotte... Mélenchon est fou furieux et Voynet pleure...

écrit par Christine Tasin | 9 avril 2025



Jean-Luc Mélenchon. Crédit : Wikimedia Commons.



Jean-Luc Mélenchon. Crédit : Wikimedia Commons.

La proposition de loi votée aujourd'hui à l'Assemblée nationale modifie les conditions d'accès à la nationalité française pour les enfants nés à Mayotte de parents étrangers. Elle restreint le droit du sol pour ces enfants en exigeant, à leur naissance, **une ancienneté de séjour régulier d'un an minimum en France pour les deux parents.**

Cela semble un minimum, non ? Il a fallu des années d'invasion de Mayotte par des femmes enceintes jusqu'aux yeux ou en train d'accoucher dans leur canot pour que, quand même, on se rende compte qu'il y avait quelque chose d'anormal dans le fait de décerner la nationalité française à des enfants nés de parents non français, ne parlant pas français et ne voulant de la France que... les papiers et les allocations allant avec. Allocations payées par les Français de métropole, tant qu'à faire ! Une loi de 2018 avait déjà restreint de droit du sol, qui exigeait qu'au moins un des parents réside régulièrement au moins 3 mois avant la naissance de

l'enfant en France pour que ce dernier puisse prétendre à la nationalité française par le droit du sol.

.

Bref, après 4 mois de discussions, votes et accords, c'est fait ! Darmanin avait même promis de supprimer le droit du sol à Mayotte, c'est dire que le début faisait rage, même chez les dhimmis !

La proposition de loi avait été déposée le 3 décembre 2024 par le député Philippe Gosselin et ses collègues du groupe Droite Républicaine (DR). Elle avait été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 6 février 2025, puis par le Sénat le 25 mars 2025.

Le 3 avril 2025, le Sénat avait adopté l'accord trouvé le 1er avril en commission mixte paritaire sur une version finale de la proposition de loi.

La procédure accélérée avait été engagée par le gouvernement sur ce texte le 3 février 2025.

Evidemment, le dhimmi en chef Mélenchon et ses hordes barbares font le foin et contre-attaquent, que voulez-vous ça fait moins de futurs Français de papiers disposés à voter pour LFI et ses semblables...

Les députés LFI viennent de brandir la contre-attaque en déposant une proposition de loi pour inscrire le droit du sol dans la Constitution. Bref, pour graver dans le marbre le droit pour tous les enfants de migrants ou étrangers nés en France d'être déclarés Français et de prétendre en avoir tous les avantages... C'était déjà la demande de Mélenchon en février dernier, comme il l'avait confié à *Minute*.

On n'en attendait pas moins du traître en chef numéro 1, Mélenchon, qui veut sanctuariser le droit du sol dans la Constitution... « Je milite pour l'unité du peuple français. Je ne suis nullement dérangé par le fait que

des étrangers deviennent Français ». Ainsi pour Mélenchon, la nationalité française serait un droit à garantir. Même pour cela ils veulent de l'inclusion !

La Voynet, cohérente comme d'habitude, reconnaît qu'il y a une catastrophe -forcément, née du nombre abyssal d'étrangers à Mayotte- mais que ce n'est pas bien d'y répondre « en tapant, une fois de plus, sur les étrangers ». Irrécupérable. *Question de la Béotienne* : elle vient d'où, la catastrophe ?

A côté, Eric Ciotti proposait, lui, carrément de supprimer le droit du sol sur tout le territoire français réservant la nationalité aux enfants de Français... Apparemment ils n'ont même pas demandé aux députés de se pencher sur la proposition...